

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 17 JUIN 2025 à 18 h Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard — PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – : CAZABONNE Claude -- FABREGOUL Amandine - VERMANDERE Jean-Paul

Absent(s) et excusé(s) LAFFONT Françoise

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose de rajouter une Décision Modificative concernant le BP de l'eau de 2025

- 1. Délibération : création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à plein temps (35 heures) à compter du 01/08/2025**
- 2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un mandat de gestion locative concernant les 3 nouveaux appartements communaux**
- 3. Délibération fixant le nombre de délégués par commune siégeant à la Communauté de Commune à compter de Mars 2026**

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il y a lieu de valider cette Décision Modificative afin de régulariser les écritures de TVA concernant les travaux effectués sur le réseau d'eau potable d'un montant de 2 471. 26 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents VALIDE la Décision Modificative

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A PLEIN TEMPS (35 HEURES) A COMPTER DU 01/08/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme évoqué lors de la séance du 13 Mai 2025, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps plein (35 heures) à compter du 01/08/2025. Ce poste se justifie par le surcroît de travail dans nos 2 sections de communes

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal VALIDE la proposition de Monsieur le Maire

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UN MANDAT DE GESTION LOCATIVE CONCERNANT LES 3 NOUVEAUX APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'afin de simplifier et de sécuriser la gestion de ces 3 nouveaux appartements, il est proposé à l'Assemblée de déléguer la gestion locative à l'agence IMMO DE France sise 1, Place Ollier 07140 Les Vans

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE cette demande

DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE DELEGUES PAR COMMUNE SIEGEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE A COMPTE DE MARS 2026

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal comme proposé lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 Mai 2025, il a été retenu l'accord local fixant à 32 le nombre de conseiller communautaire à compter de Mars 2026. En ce qui concerne notre commune pas de changement, toujours un délégué à compter de Mars 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE cette proposition

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Poste d'Adjoint Technique Territorial : . Pour information, Mr Nicolas MALCLES effectue actuellement un mi-temps sur la commune de Payzac et un mi-temps sur notre commune. Après discussion et en accord avec Monsieur le Maire de Payzac, Monsieur Nicolas MALCLES prendra ses fonctions d'Adjoint Technique Territorial à plein temps soit 35 heures à compter du 1^{er} Octobre 2025 sur la commune de St Pierre St Jean.
-
- Voirie – demande de Mr et Mme Poncet : Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Mr et Mme Poncet habitant le hameau de Terme sur la section de St Jean de Pourcharesse. Ils demandent le déclassement de l'ancienne voie communale située entre leur propriété et la nouvelle voie communale afin de la restituer à leur profit. Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de fixer un RDV avec Mr et Mme Poncet et de se rendre sur les lieux afin de voir si nous pouvons donner une suite favorable à cette demande. Si tel était le cas, une enquête publique serait nécessaire comme le prévoit la loi .

AEP : Suite à l'épisode cévenol d'octobre 2024, la SAUR informe que les travaux de réparation concernant la canalisation principale de la source « la Fouette » sont terminés pour un coût de 12 040 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES la Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

